

**Les Hôpitaux du Léman et la Mairie de Thonon-les-Bains ouvrent une permanence de l'état civil à la maternité des Hôpitaux du Léman pour faciliter les déclarations de naissance.**

## Simplifier la déclaration de naissance pour les jeunes parents

Les Hôpitaux du Léman et la Mairie de Thonon-les-Bains ont inauguré vendredi 7 juin, un nouveau service destiné à simplifier la vie des jeunes parents : la possibilité de déclarer la naissance de leur enfant directement en maternité et sans avoir à se déplacer à la mairie.

Depuis le lundi 10 juin 2024, un officier d'état civil sera présent au sein des locaux de la maternité pour accueillir les parents et enregistrer les déclarations de naissance. Cet agent sera en charge de l'accueil, de la bonne réception des déclarations et de la publication des actes d'état civil.

Ce nouveau service permet de faciliter les démarches administratives à la naissance d'un enfant en garantissant proximité et fluidité pour les familles. Il permet aux usagers :

- De gagner du temps dans une période émotionnellement intense et de limiter des déplacements parfois fastidieux
- D'être accompagnés et de bénéficier d'explications juridiques
- De gagner en efficacité pour les dossiers les plus complexes

**Il est rappelé que, légalement, les parents disposent de cinq jours pour déclarer une naissance auprès des services de l'état civil du lieu de naissance.** En plus de cette nouvelle possibilité offerte à la maternité, le bureau de l'état civil de la mairie reste ouvert tous les jours pour traiter les naissances hors maternité ainsi que les déclarations de reconnaissances anticipées et de décès.

## Permanence de l'Etat civil à la maternité

Les permanences sont planifiées de sorte à assurer à chaque parent le respect du délai de déclaration de 5 jours. Les déclarations pourront se faire :

- Le lundi, mercredi, vendredi
- Entre 8h20 et 12h
- Au salon d'accueil des familles de la maternité, 1er étage de l'hôpital
- Première déclaration : lundi 10 juin 2024 à 8h20 – 9 déclarations faites ce lundi

## A propos de la maternité des Hôpitaux du Léman

La maternité des Hôpitaux du Léman est une maternité de niveau 2A, c'est-à-dire compétente pour l'accueil des grossesses pathologiques avec un service de néonatalogie pouvant accueillir les nouveaux nés à partir du 7<sup>ème</sup> mois de grossesse. En 2023, la maternité a accueilli 1 373 naissances et à fin mai ce sont déjà 569 bébés qui ont vu le jour.

L'offre de soins de la maternité est complète et va du suivi de la grossesse jusqu'à l'accompagnement du post partum (suivi médical de grossesse, cours de préparation à la naissance et à la parentalité, consultation acupuncture, consultante en lactation, consultation avec un psychologue spécialisée en périnatalité...)

Elle propose aussi des suivis gynécologiques ainsi que des bilans et traitements de la stérilité.

L'espace naissance est composé de 4 salles d'accouchement dont une salle physiologique, de 4 lits de pré-travail et d'une salle de césarienne.

Le projet médical de la maternité est tourné vers la physiologie en proposant aux couples :

- Le respect du projet de naissance
- La péridurale déambulatoire permettant aux femmes d'être mobiles pendant le travail
- L'alimentation pendant le travail
- L'accouchement dans l'eau